

Même sur les forums automobile, la censure frappe



Fidèle lecteur de Riposte Laïque quasi-quotidiennement depuis 2010, je suis aussi passionné d'automobiles et propriétaire d'une AUDI . J'étais à ce titre membre du forum internet « *Forum AUDI passion* ». Je participais, dans la section « droit routier », à un fil de discussion que j'essayais d'alimenter au mieux avec des arguments pertinent et intelligents/intelligibles.

En effet, un sujet intitulé « *la future limitation à 80 km/h* » faisait déjà 14 pages et plus de 540 posts, alimenté par divers intervenants, a été supprimé dudit forum suite à un post dont j'étais l'auteur. Ce post n'était nullement polémique, nullement politique, et fait exclusivement de Droit Constitutionnel parfaitement neutre et vérifiable sur le très sérieux site legifrance.fr. Mon erreur, avoir rappelé la réalité, en droit, rien qu'en droit :

Que Manuel Valls a, le 05/12/2016, décrété l'instauration de

l'Inspection Générale de la Justice (IGJ), placée sous la tutelle du ministère de la Justice rendant ainsi l'autorité judiciaire sous le contrôle de l'exécutif. Que ce décret 2016-1675 JORF 283 paru le 06/12/2016 est entré en vigueur le 01/01/2017 annulant ainsi de facto l'existence-même de la 5ème République d'octobre 1958 par violation de la séparation des Pouvoirs, en violant l'art.64 de la Constitution sur l'indépendance des Magistrats du Siège... ; Que de facto Macron ne pouvait pas être président de la République car élu alors que la Constitution était échuë à son élection, conformément à l'article 16 de la DDHC... Qu'il usurpe donc la fonction de président de la République conformément à l'art. 433-12 du Code pénal... qu'Edouard Philippe n'est pas Premier ministre donc, et qu'au bout de ce raisonnement qui avait déjà pris pas mal de hauteur, la loi relative à la limitation à 80 km/h état nulle et non-avenue.

En fait, j'ai voulu simplement rappeler des éléments de droit en m'adressant à des jeunes gens, citoyens de leur pays qui devrait être souverain. J'ai voulu leur rappeler combien il faut prendre de la hauteur dans un débat et ne pas rester trop « à ras de terre » et voir les choses de bien plus haut.

Mais mon écrit pourtant étayé de tous les éléments de droit, parfaitement neutre, informatif, extrêmement important je pense et que chaque citoyen, quels que soient sa position, son rôle, ses responsabilités, devrait se faire le devoir de relayer... Mais non. J'ai été « éjecté » du forum. les autres membres n'ont pas pu le lire évidemment, et ça n'a pas été possible de faire entendre raison au modérateur (gendarme de surcroît !).

Synthèse :

Voilà où nous en sommes : un intervenant tente d'expliquer posément la réalité de notre pays sur un forum dans la section « droit routier » à d'autres citoyens, en toute légalité. Des « modérateurs » staliniens, stupides, ne comprenant rien aux

problèmes de fond de notre « démocratie », suppriment des choses qu'on ne voit écrites nulle part sous prétexte de « propos polémique et politiques ».

Evidemment, la situation s'est envenimée avec le modérateur « Gendy71 », idiot qu'il est, et j'ai été viré définitivement du forum !

Dormez bien bonnes gens, même les gaulois de ce pays refusent de lire, voir, comprendre la vérité et vous feront taire si vous parlez. L'heure est grave.

Adrien BONNETERRE

Besançon